

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MONTÉE IMPOSSIBLE

19 AOUT 2024



MOTO-CLUB: DE LA CROIX BORSAT
E-MAIL: rochepaulxborsat@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 85 81 19 64
ORGANISATEUR TECHNIQUE: ROCHE PAUL

N° D'ÉPREUVE FFM: 576
DATE: 05 et 06/10/2024
LIEU: LA CROIX BORSAT

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GAUZY PASCAL	Licence : 079468
Président du Jury ou Arbitre*	LIOGIER ANDRE	Licence : 171369
Membre du Jury	COMAS CHRISTOPHE	Licence : 007077
Membre du Jury	BESSON GERARD	Licence : 003824
Commissaire technique responsable	ASTIER Joël	Licence 002451
Responsable du chronométrage	PONTILLE HERVE	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➔ Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale et les moteurs multiples.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : Numéro :

➔ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

+ Catégorie hors-championnat de France : 7 pilotes maximum

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place) **SAUF CDF**

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 : RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **ARTAUD JULIE**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **VILLEFRANCHE / GLEIZE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30 MINUTES**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **LA CROIX BORSAT**

Adresse **LAMURE SUR AZERGUES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **193 M**

Largeur minimum de la piste **6 M**

Nombre d'OCP* **12**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **11/07/2024**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **20 AOUT 2024**

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de la Neuve
26500 LA ROCHE DE GLUN
Tél. 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **12/09/2024**

NUMÉRO: **24/0863**

**MOTO CLUB
DE LA CROIX BORSAT
69870 LAMURE SUR AZERGUES**

[Signature]



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]

MOTOCROSS

MONTEE IMPOSSIBLE

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: DE LA CROIX BORSAT

DATE: 05 / 10 / 2024

LIEU: LA CROIX BORSAT LAMURE / AZERGUES



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
		SAMEDI 05 / 10 / 2024		
17 H	20 H	Contrôles administratifs		
17 H	20 H	Contrôles techniques		

+ épreuve de VERTICROSS

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: DE LA CROIX BORSAT

DATE: 06 / 10 / 2024

LIEU: LA CROIX BORSAT LAMURE/AZERGUES

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
		DIMANCHE 06 / 10 / 2024		
8 H 00	10 H 00	Montée 1		
10 H 00	12 H 00	Montée 2		
12 H 00	13 H 30	Repas		
13 H 30	15 H 30	Montée 3		
15 H 30	16 H 00	Entracte		
16 H 00	18 H 00	Montée 4		
18 H 30	19 H 00	Remise des Prix		